



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Grand Prix du Port de Cannes

dimanche 30 janvier 2022



Art 5.3 : Horaire des courses

L'heure du premier signal d'avertissement est prévue à 10h 55

Art 5.5 : Heure limite pour le signal d'avertissement 14 heures

Art 8.1 : Parcours (voir aussi cartes en annexe)

(Entre parenthèses est précisé le nombre de tours à effectuer)

Parcours 1 : Les bouées B, C, A et E sont à laisser à bâbord (flèche rouge sur le plan) 12.7 M (3 passages à la bouée A)

Parcours 2 : Les bouées E, B, C et A sont à laisser à bâbord (flèche bleue sur le plan) 15 M (3 passages à la bouée A)

Un pavillon D pourra être hissé pour indiquer qu'une **bouée de dégagement** sera mouillée. Si ce pavillon est envoyé avec un pavillon rouge, cette bouée devra être laissée à bâbord, sinon à tribord.

Art 9 : définition de marques

A = Bouée servant de bouée de départ, d'arrivée et de marque de parcours.

B = Bouée située à environ au milieu de l'axe Bataiguiier / mât de pavillon à terre du YCCannes LA POSITION EXACTE SERA PRECISEE LE JOUR DE LA REGATE PAR VHF

C = Bouée à environ 300 m au Sud du Majestic

E = Bouée mouillée aux environs du rocher de la BOCCA

Voir **INTERDICTIONS** ci-dessous et plans des parcours en annexe

Art 11 : Procédure de départ

(procédures à 5 minutes)

Selon le nombre de bateaux, 1 ou plusieurs départs pourront être donnés. Les flammes suivantes indiqueront les séries concernées. Les Groupes seront ceux déterminés par l'organisation du CYCCIT

- **flamme 1** pour le groupe 1 (rating net, inf. ou égal à 14,5) (**flamme blanche**)
- **flamme 2** pour le groupe 2 (rating net compris entre 15 et 21.5 inclu) (**flamme bleue**)
- **flamme 3** pour le groupe 3 (rating net > 21,5) (**flamme rose**)
- **flamme 4** pour le groupe 4 (R3, R4, L rating sup à 21,5) (**flamme noire**)
- **flamme 5** pour les multicoques (**flamme 5**)

Au signal d'avertissement, un tableau blanc indiquant le **numéro du parcours** à effectuer (chiffre rouge sur fond blanc) sera placé à l'arrière du bateau Comité.

Art 11.2 : Définition de la ligne de départ

La ligne de départ est matérialisée soit par la **bouée A** et le **pavillon orange situé sur le bateau comité ou bien le mât de pavillonnerie** situé à l'Ouest de la jetée Sud du vieux port de Cannes et la bouée de **départ A**. Le choix sera déterminé le jour de la régata.

Art 13 : Définition de la ligne d'Arrivée

La ligne d'arrivée est matérialisée par la **bouée A** et le mât de comité à terre, à l'Ouest de la jetée Sud du vieux port.

Réduction de Parcours

Elle pourra être faite à chaque marque de parcours. Elle sera signalée par le pavillon S hissé sous le pavillon bleu d'arrivée, appuyé par 2 signaux sonores à l'approche du premier concurrent.

Si la réduction ne concerne pas toutes les séries, les flammes des séries concernées seront hissées près du pavillon S de réduction.

Art 15.1 : Heure limite pour finir la course (modifie la règle 35 des RCV) 16 h 30.

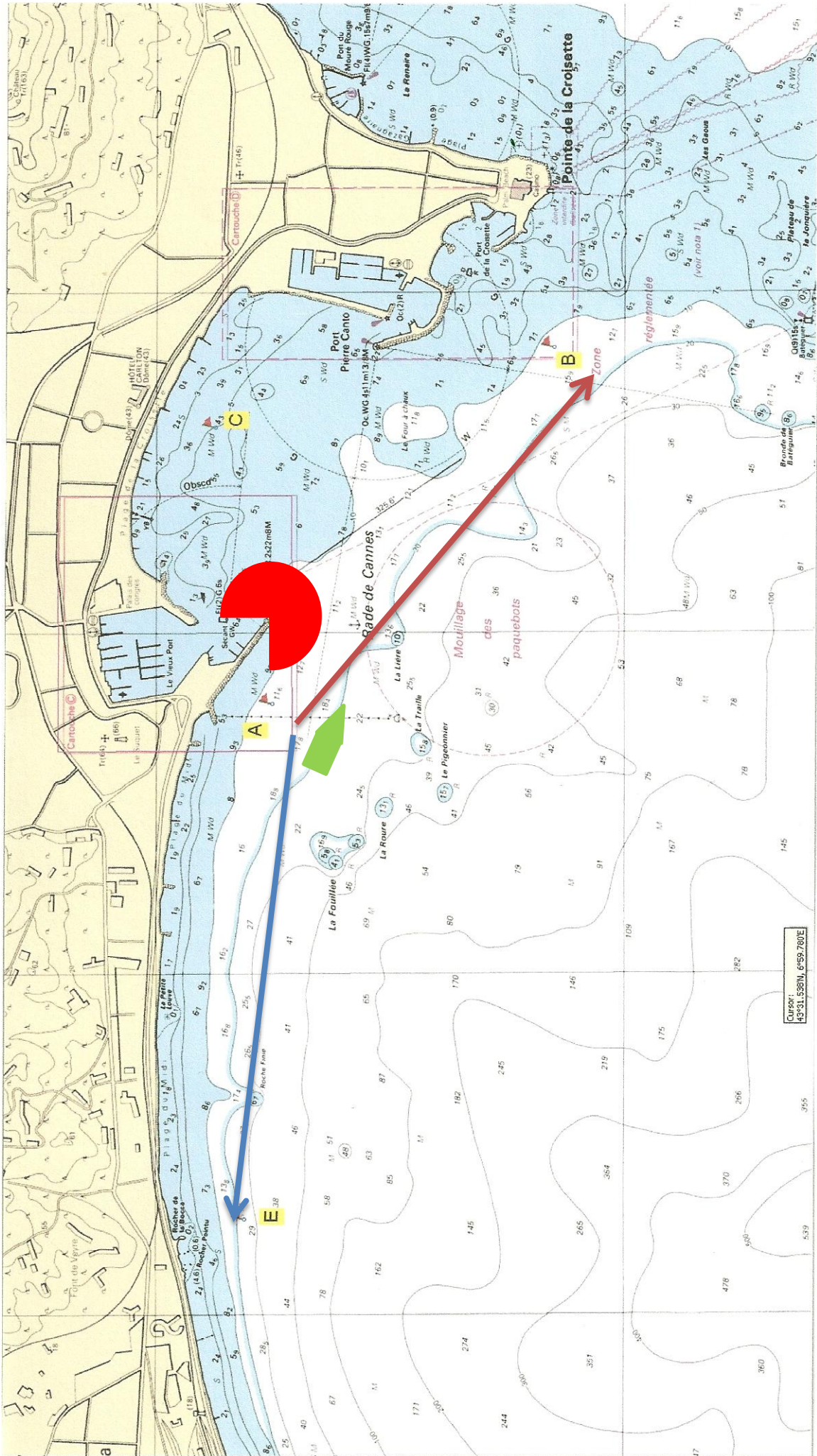
Pendant la course, Canal VHF 77

TEL : 06-98-20-69-53

La remise des prix offerts par la CCI Port de Cannes, aura lieu le dimanche 30 janvier 2022 à 18h30 si la météo le permet à l'extérieur du local du CNPC Rue Maryse BASTIE (PLAN CI JOINT), sinon seul 1 représentant de chaque bateau sera invité à rentrer dans notre local afin de respecter les gestes barrière.

i, il est interdit de naviguer dans un rayon de 150 m autour de l'hélistation entre les radiales 140° et 250° !!! Il est interdit de naviguer dans la limite des 300 m matérialisée par les bouées jaunes. Il est interdit enfin de traverser la ligne

D'arrivée à contre sens pour par exemple remonter vers la bouée au vent.



Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 et plus :

1.1 Les concurrents

1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)

1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateur, arbitre, représentant des classes..).

Ce **Pass sanitaire** se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

Le résultat d'un test antigénique ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de moins 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

